



**CONSEIL MUNICIPAL 30 Septembre 2014  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présents à l'ouverture de la séance: 31**

**Francis Adolphe**

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou – Mme Pauline Dréano – M. Bernard Bossan –  
Mme Agnès Moisson – M. Franck Dupas - M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas –  
M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci (**Adjoints au Maire**)

Mme Christiane Marchello-Nizia-M. Gérard Rolland- M. Jean-François Sénac –  
Mme Jacqueline Renou – M. Robert Arnoux – Mme Claudine Mora – Mme Hellène Cabassy  
M. Jean-Pierre Cavin – M. Michel Blanchard – Mme Catherine Lorin – Mme Karine Guez –  
M. Joël Botreau – Mme Nadia Bida

M. Guy Bernard – Mme Jeanne Yvan – M. Alain Défossé – M. Hervé De Lépinau –  
M. Julien Langard – Mme Marie-Véronique De Maleville –

M. Antoine Laval (**Conseillers Municipaux**)

**Absents Excuses :**

M. Angelo Maccagnan – procuration à M Michel Blanchard

Mme Priscilla Vitel – procuration à M. Joël Botreau

Mme Danièle Simoni – procuration à M. Hervé De Lépinau

M. Julien Aubert – procuration à M. Antoine Laval

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**PV de la séance précédente :** Adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal désigne Mme Agnès Moisson, secrétaire de séance.  
Une minute de silence est observée en la mémoire d'Hervé Gourdel.

<p><b>RAPPORT N° : 1</b> <b>DAF – M. GANDON</b></p>	<p align="center"><b>FONDS DE CONCOURS VERSE PAR LA COVE – ANNEE 2014</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le versement par la CoVe à la Commune de Carpentras d'un fonds de concours d'un montant total de 1.574.744,00 € pour l'année 2014 décomposé comme suit :</p> <p>Fonds de concours (ex dotation de voirie) : 132.589,00 €</p> <p>Fonds de concours (ex dotation solidarité communautaire) : 1.442.155,00 €</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 2</b> <b>DRH- M. LE MAIRE</b></p>	<p align="center"><b>ADHESION AU SERVICE COMMUN</b> <b>« DIRECTION GENERALE »</b> <b>CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET</b> <b>LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b> <b>VENTOUX COMTAT VENAISSIN</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adhéré au service commun « Direction générale » créé par la Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin et a approuvé la</p>

	<p>convention qui sera exécutoire à compter du 24 novembre 2014. Cette mise en commun d'un directeur Général des Services permettra de :</p> <p>développer une culture partagée et des méthodes de travail harmonieuses entre les deux structures, facilitant ainsi l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de territoire et d'un schéma de mutualisation des services,</p> <p>améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques développées par les deux structures signataires,</p> <p>rationaliser les moyens en faisant des économies d'échelle.</p> <p>Adopté par 26 voix Pour ( Vive Carpentras), 7 voix Contre (Carpentras Bleu Marine) et 2 Abstentions (Relevons le défi, relevons Carpentras)</p>
<p><b>RAPPORT N° : 3</b> <b>DRH- MME BERTOLUCCI</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>MISE EN COMMUN DES MOYENS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ENTRE LA VILLE DE CARPENTRAS ET SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la mise en commun de la gestion administrative des ressources humaines de la ville de Carpentras et de son Centre Communal d'Action Sociale. D'une manière générale, le CCAS restera en charge de la définition de ses besoins et de l'identification des compétences, tandis que le DRH de la Ville aura en charge la gestion administrative des dossiers. Le principal but de cette convention est, outre l'économie des moyens, de bénéficier de l'expertise technique de la Direction des Ressources Humaines de la Ville du fait d'une plus grande spécialisation des postes de la DRH compte tenu du nombre d'agents communaux, dans le cadre de relations claires et transparentes entre la Ville et le CCAS.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 4</b> <b>DRH- MME GUEZ</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE MISSION COMMERCE</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepté la création d'un poste de chargé de mission commerce. L'objectif de la création de ce poste est de permettre à la Ville de disposer d'un référent commerce qui piloterait et coordonnerait l'ensemble des actions définies pour le centre-ville. Il permet d'offrir un interlocuteur aux commerçants existants et à toutes personnes souhaitant implanter une activité dans le centre-ville, et plus largement, de l'ensemble de la Ville.</p> <p>Inscrit dans la politique de requalification du centre-ville, le poste est susceptible d'être cofinancé par l'ANRU pour la durée du Programme national de requalification des quartiers anciens dégradés( PNRQAD à hauteur de 50%.</p> <p>Adopté par 28 voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras)et 7 voix Contre ( Carpentras, Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° : 5</b> <b>DCOM- MME DREANO</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>FIXATION DES DROITS D'ACCES DE LA PATINOIRE ET DU JARDIN DES NEIGES</b></p> <p style="text-align: center;">Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la fixation des droits d'accès de la patinoire et du jardin des neiges. La patinoire, installée Place du 25 août 1944 sera ouverte au public du samedi 6 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015, et le Jardin des Neiges, installée Place d'Inguibert, sera ouvert au public du samedi 20 décembre 2014 au dimanche 4 janvier 2015.</p>

	<p>Les droits d'accès seront les suivants :</p> <p>Plein tarif : 3 €</p> <p>Tarif réduit : 2 €</p> <p>Paire de gants : 5 €</p> <p>Adopté par 28 voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras)et 7 Abstentions ( Carpentras, Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° : 6</b> <b>SBM – MME DREANO</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>PROGRAMMATION CULTURELLE</b> <b>BIBLIOTHEQUE-MUSEE INGUIMBERTINE 2014-2015</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la programmation culturelle de la bibliothèque et Musée de l'Inguimbertaine pour 2014-2015.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 7</b> <b>DHL – M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT</b> <b>ET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU)</b> <b>DEMANDE D'APPROBATION DE L'AVENANT N°1</b> <b>A LA CONVENTION CADRE</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé l'avenant n°1 de la convention cadre (et ses annexes) de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) du centre ancien de Carpentras. Les adaptations prévues dans la convention n'ont pas d'incidence financière pour la Ville mais permettent de préciser divers points techniques sur le relogement temporaire des ménages pendant des travaux, l'organisation de la lutte contre l'habitat indigne et mettent à jour l'avancement des opérations du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), dans lequel est intégré la convention d'OPAH-RU.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 8</b> <b>DHL – M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>OPERATION RAVALEMENT DE FACADES 2011-2018</b> <b>ANNULATION DU REGLEMENT FACADES DU 27/09/2011 ET DE</b> <b>SON AVENANT DU 18/11/2013</b> <b>ET APPROBATION DU NOUVEAU REGLEMENT DE FACADES</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré a annulé le règlement des façades de 2009 et de son avenant de 2013 ; il a ensuite approuvé le nouveau règlement de façade.</p> <p>Ce dispositif consiste en la mise en place d'un système d'aides par subvention aux propriétaires afin de les inciter à réaliser des travaux sur les façades de leur immeuble dans le respect des prescriptions architecturales fixées avec l'architecte conseil de la Ville.</p> <p>Sont concernées les façades visibles depuis l'espace public, situées dans le centre ancien de Carpentras, délimité par les boulevards extérieurs (côtés pair et impair) et correspondant au périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU).</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 9</b> <b>DHL – M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>VENTE DE LOGEMENTS SOCIAUX</b> <b>« LES TERRES BLANCHES »</b> <b>PAR VAUCLUSE LOGEMENT</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le principe</p>

	<p>de la vente de la résidence « Les Terres Blanches » qui comprend 36 logements. La vente doit intervenir prioritairement en faveur du locataire en place ; si celui-ci ne le souhaite pas, il a droit au maintien dans les lieux. Lorsque le logement est vacant, il doit être proposé en priorité à l'ensemble des locataires de l'organisme avant de l'être à toute autre personne physique.</p> <p>Adopté par 28 voix Pour ( Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras)et 7 voix Contre ( Carpentras, Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° : 10</b> <b>SVRD – M. GANDON</b></p>	<p>CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SUD-OUEST MONT VENTOUX (EPAGE-SOMV) /COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE À L'AUTORISATION D'ACCES AUX PARCELLES PRIVEES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU VALLAT DE LA MAYRE Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la convention d'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du sud-ouest mont ventoux (EPAGE-SOMV) /Commune de Carpentras relative à l'autorisation d'accès aux parcelles privées dans le cadre des travaux d'entretien du Vallat de la Mayre. Cette convention définit les modalités d'intervention de l'EPAGE aux parcelles nécessitant la mise en œuvre de son programme d'entretien de la végétation de cours d'eau.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 11</b> <b>SVRD – M. GANDON</b></p>	<p>CONVENTION ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SUD-OUEST MONT VENTOUX (EPAGE-SOMV) /COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A L'AUTORISATION D'ACCES AUX PARCELLES PRIVEES DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BERGES DE L'AUZON DANS LA TRAVERSEE DU PARC COMMUNAL DE CARPENTRAS EN TECHNIQUES VEGETALES Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé la convention d'établissement public d'aménagement et de gestion des eaux du sud-ouest mont ventoux (EPAGE-SOMV) /Commune de Carpentras relative à l'autorisation d'accès aux parcelles privées dans le cadre des travaux d'aménagement des berges de l'Auzon dans la traversée du parc communal de Carpentras en techniques végétales. Cette convention définit les modalités d'intervention de l'EPAGE aux parcelles nécessitant la mise en œuvre de son programme d'entretien et restauration de la végétation de cours d'eau.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 12</b> <b>SVRD – M. SENAC</b></p>	<p>CONVENTION ORANGE/COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA MISE EN DISCRETION DU RESEAU AERIEN DE TELEPHONIE BOULEVARD PASTEUR DANS LE CADRE DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la convention Orange/commune de Carpentras relative a la mise en discrétion du réseau aérien de téléphonie boulevard Pasteur dans le cadre du pôle d'échange multimodal.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>

<p><b>RAPPORT N° : 13</b></p>	<p>CONVENTION ORANGE/COMMUNE DE CARPENTRAS RELATIVE A LA MISE EN DISCRETION DU RESEAU AERIEN DE TELEPHONIE RUE EDMOND ROSTAND Présents : 31 Procurations : 4</p>
<p><b>SVRD – M. SENAC</b></p>	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la convention Orange/commune de Carpentras relative a la mise en discrétion du réseau aérien de téléphonie ru Edmond Rostand.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 14</b></p> <p><b>SURB – M. ANDRIEU</b></p>	<p>COMMISSION LOCALE DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (AVAP) ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 20/06/2014 DESIGNATION DES MEMBRES Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'annulation de la délibération du 20 juin dernier relative à la désignation des membres de la commission AVAP et a procéder à la nouvelle désignation de ses membres.</p> <p>Liste des personnes proposées :</p> <p>Membres représentants de la commune :</p> <p>Francis ADOLPHE, Serge ANDRIEU, Jean-Marie ROUX, Hélène CABASSY, Jean-Pierre CAVIN, Christiane MARCHELLO-NIZIA, Robert ARNOUX, Hervé DE LEPINAU.</p> <p>Personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine et au titre des intérêts économiques concernés :</p> <p>Roger COLOZZI, Denis LACAILLE, Roger JACQMIN, Bernard DUPRAT.</p> <p>Vote à Main Levée. Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 15</b></p> <p><b>SURB – M. ANDRIEU</b></p>	<p>ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE PORTIONS TIREES DE LA PARCELLE CADASTREE BY N°825 SISE CHEMIN DE LA CROIX PONSARD Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'engagement de la procédure d'enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la commune de portions tirées de la parcelle cadastrée BY n° 825 sise chemin de la Croix Ponsard, d'une surface totale de 1018 m<sup>2</sup>.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 16</b></p> <p><b>SURB – M. ANDRIEU</b></p>	<p>ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE D'UNE PORTION DE LA PARCELLE CADASTREE CT N°255 SISE RUE HENRI ALLIBERT Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'engagement de l'enquête publique préalable au déclassement dans le domaine privé de la commune d'une portion de 15 m<sup>2</sup> de la</p>

	<p>parcelle cadastrée CT n°255 sise rue Henri Allibert.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 17</b> <b>SURB – M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>MAJORATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT</b> Présents : 31 Procurations : 4</p>
	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'actualisation du taux de la taxe d'aménagement en le majorant de 0.3 points et en a fixé le nouveau taux à 3%. Le nouveau tarif sera applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2015.</p> <p>Adopté par 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi, relevons Carpentras) et 7 Abstentions ( Carpentras, Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° : 18</b> <b>SAJF – M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX SIS 111 BOULEVARD ALBIN DURAND AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention de mise à disposition de locaux communaux sis 111 boulevard Albin Durand au profit du Conseil Général de Vaucluse. La convention est établie pour une période de trois ans renouvelable annuellement par tacite reconduction, pour une durée totale ne pouvant excéder douze ans. Le montant annuel du loyer s'élève à 85 875 euros, conformément à l'estimation des services fiscaux du 20 août 2014 et est révisable chaque année suivant l'indice du coût de la construction.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° : 19</b> <b>SAJF – M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES DE LA VILLE DE CARPENTRAS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) POUR LE FONCTIONNEMENT TRANSITOIRE DU SITE DU MARCHE-GARE</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention relative à la mise à disposition de services de la Ville de Carpentras auprès de la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (COVE) pour le fonctionnement transitoire du site du Marché-Gare ; cette convention fixe les modalités de fonctionnement et de refacturation de ces mises à disposition du personnel communal(cariste, placier, caissier, dépannage) et de matériel communal (balayeuse) dans le cadre d'une bonne organisation. Elle sera conclue à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour une durée d'un an et reconductible tacitement pour une durée maximale de 3 ans.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 20</b> <b>SAJF – M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>FIXATION DE LOYERS ET LOCATION D'APPARTEMENTS MUNICIPAUX SIS AVENUE VILLEMARIE ET PLACE HENRI DUNAND</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes des contrats fixant les loyers et les modalités de location des appartements municipaux sis avenue Villemarie et place Henri Dunand.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>

<p><b>RAPPORT N° : 21</b> <b>SAJF – M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>FIXATION DE LOYERS POUR LA LOCATION D'UN APPARTEMENT MUNICIPAL DE TYPE 3 SIS 212 AVENUE VILLEMARIE</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la fixation du loyer d'un appartement municipal sis avenue Villemarie.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 22</b> <b>SAJF – M. ANDRIEU</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE VILLE DE CARPENTRAS / ASSOCIATION GROUPEMENT DE RECHERCHES ET D'ETUDES TRADITIONNELLES DU COMTAT VENAISSIN LOCAUX COMMUNAUX SIS CHEMIN DE LIRA</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté la résiliation du bail emphytéotique conclu le 12 mars 2012 entre la Ville de Carpentras et l'association Groupement de recherches et d'études traditionnelles du Comtat Venaissin concernant des locaux communaux sis chemin de Lira.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 23</b> <b>SAJF – M. SENAC</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FERROVIAIRE PAR LA COMMUNE DE CARPENTRAS POUR LA REALISATION DU PARVIS DE LA GARE</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté les termes de la convention d'occupation gratuite du domaine public ferroviaire par la commune de Carpentras pour la réalisation du parvis de la gare.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 24</b> <b>PRST – M. BOSSAN</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>PRESENTATION DES RAPPORTS DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC - ORGANISATION DE FOIRES AUX PUCES ET A LA BROCANTE -EXPLOITATION ET GESTION DE LA FOURRIERE MUNICIPALE - GESTION DU CAMPING MUNICIPAL</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte des rapports des délégués de service public concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'organisation de foires aux puces et à la brocante</li> <li>L'exploitation et la gestion de la fourrière municipale</li> <li>La gestion du camping municipal</li> </ul> <p>Ces rapports comportent notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et une analyse de la qualité du service.</p> <p>A Pris Acte.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 25</b> <b>SCA – MME MORA</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CIMETIERE COMMUNAL REVISION DU TARIF DES CONCESSIONS ET DES TARIFS DE MISE A DISPOSITION DU DEPOSITOIRE</b> Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a accepté l'augmentation de 3% des tarifs de concessions et des mises à disposition du dépositaire au Cimetière communal compte-tenu de l'accroissement du coût de l'entretien et de la gestion du Cimetière. Cette augmentation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>

**CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNALE  
DES IMPOTS DIRECTS**

**DESIGNATION DES MEMBRES**

Présents : 31 Procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création de la Commission Communale des Impôts Directs et a désigné ses membres tels que :

Liste proposée (« Vive Carpentras ») :

TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	ADOLPHE	Francis	1	GANDON	Bruno
2	MARCHELLO-NIZIA	Christiane	2	BERTOLUCCI	Peggy
3	ANDRIEU	Serge	3	ROUX	Jean-Marie
4	MOISSON	Agnès	4	BIDA	Nadia
5	DUPAS	Franck	5	BLANCHARD	Michel
6	GUIOU	Yvette	6	VITEL	Priscilla
7	BOTREAU	Joël	7	ARNOUX	Robert
8	DREANO	Pauline	8	MORA	Claudine
9	SENAC	Jean-François	9	MACCAGNAN	Angelo
10	BALAS	Caroline	10	LORIN	Catherine
11	ROLLAND	Gérard	11	JAILLARD	Patrick
12	GUEZ	Karine	12	MENCARELLI	Véronique
13	BOSSAN	Bernard	13	SOULA	Denis
14	RENOU	Jacqueline	14	MEASSON	Isabelle
15	CAVIN	Jean-Pierre	15	JACQMIN	Roger
16	CABASSY	Hélène	16	CAVIEUX	Laurence

Vote à Bulletins secrets

Liste « Vive Carpentras » :

Adoptée par 26 voix Pour, 8 blancs et 1 nul.

**RAPPORT N° : 26**

**SCA – M. LE MAIRE**

**RAPPORT N° : 27**

**DRH- M. LE MAIRE**

**EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – REMBOURSEMENT DES  
FRAIS DE GARDE D'ENFANTS**

Présents : 31 Procurations : 4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le remboursement des frais de garde engendrés en raison de la participation des conseillers municipaux, ne percevant pas d'indemnités de fonction, aux séances plénières du conseil municipal, aux réunions de commissions dont ils sont membres et instituées par une délibération du conseil municipal et aux réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune ; ce remboursement concerne les enfants jusqu'à l'âge de 11 ans, sur présentation d'un état de frais relevant d'un mode de garde professionnelle.

Adopté par 7 voix Pour (Carpentras Bleu Marine), 2 voix Contre (Relevons le défi, relevons Carpentras) et 26 Abstentions (Vive Carpentras)

<p><b>RAPPORT N° : 28</b>  <b>SSJVA – M. DUPAS</b></p>	<p>AVANCE SUR SUBVENTION ANNUELLE 2015  FOOTBALL CLUB CARPENTRAS  Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal a accepté la demande d'avance sur subvention faite par le Football Club Carpentras et a autorisé le versement de 40 000€ à cette association, somme qui sera incluse dans le montant qui lui sera alloué lors du budget primitif 2015.</p> <p>Adopté à l'unanimité.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 29</b>  <b>SCA – M. LE MAIRE</b></p>	<p>POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION  DU CONSEIL MUNICIPAL  COMPTE RENDU DES DECISIONS  Présents : 31 Procurations : 4</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du compte-rendu des décisions prises dans le cadre des pouvoirs exercés par délégation du Conseil Municipal.</p> <p>A Pris Acte.</p>
<p><b>RAPPORT N° : 30</b></p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Compte-rendu affiché aux portes de la mairie

Le mardi 7 Octobre 2014

Le Maire



*(Handwritten signature)*  
**Francis Adolphe**